

CAP FILIÈRE APICULTURE

3ème GENERATION 2018 - 2022

Photo : ADAPIC E. Breyne



Le projet de la filière apiculture en région Centre Val-de-Loire

Validé le 16 mars 2018

Une filière au cœur des enjeux de l'agro-écologie



1 000 t de miel / an en moyenne

4 grandes miellées : miels de printemps, d'acacia, de châtaignier, d'été



60 000 ruches pour 2 570 apiculteurs

80% des apiculteurs possèdent moins de 10 ruches

70 apiculteurs professionnels possèdent 52% du cheptel



Apiculture et agriculture : des liens étroits

Région Centre : l'abeille indispensable à la pollinisation des cultures portes graines potagères et des arbres fruitiers



Une filière apicole régionale complète

Apiculteurs, fabricants de matériel, négociants conditionneurs de miel, centres de formation et de recherche, organismes de développement apicole et à vocation sanitaire

Les montants engagés par la filière et la région



1 051 253 €

engagés par la filière dont
450 000 € estimés pour
les investissements dans
les exploitations.

455 314 €

apportés par le
Conseil régional
Centre Val-de-Loire.

188 400 €

sollicités auprès
de l'union
européenne.

DES CONSTATS ...



... Six enjeux

Une multiplicité de structures et une information sanitaire morcelée
Une politique nationale sanitaire apicole en évolution
Des problèmes sanitaires impactants pour les colonies

**Améliorer l'état sanitaire
du cheptel**

Un insecte complexe
Une connaissance partielle des freins à la production
Des installations professionnelles en augmentation
Une évolution du mode de commercialisation
Une dynamique d'amélioration de la qualité
Un besoin d'optimiser le temps de travail

**Améliorer la performance
technique des exploitations**

Non maîtrise par l'apiculteur de la gestion des surfaces butinées
Des pratiques agricoles/forestières favorables aux abeilles peu connues
L'abeille indispensable à la pollinisation (cultures et flore sauvage)
Un lien privilégié avec la filière régionale semences

**Améliorer
les ressources disponibles
par une meilleure connaissance
entre filières**

Une image positive et un intérêt croissant pour le métier d'apiculteur
Un potentiel économique, une demande en miel non satisfaite
Des investissements modérés
Des outils et savoir-faire à transmettre
Un projet d'ouverture d'un Certificat de Spécialisation « apiculture »
Un besoin d'accompagnement spécifique lors de l'installation

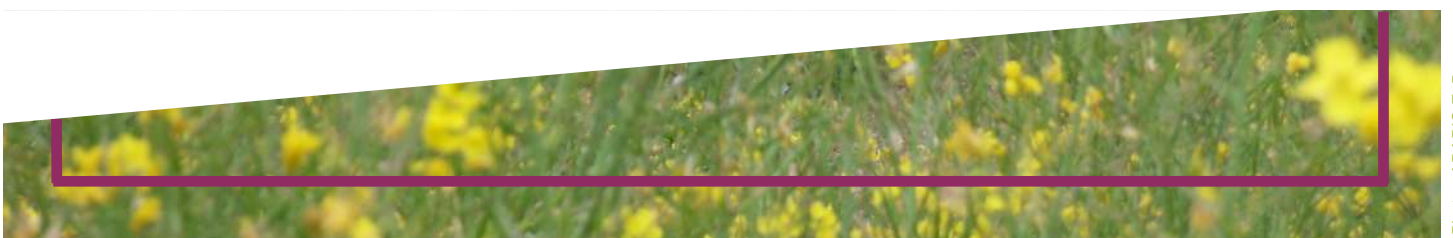
**Soutenir
la dynamique d'installation**

Des acteurs de toute la filière présent en région
Des acteurs qui se côtoient mais sans liens réguliers
Un volonté de créer une dynamique de filière

**Créer des liens de l'amont à l'aval
au sein de la filière apicole**

L'ADAPIC :
Seule structure régionale de développement apicole depuis 20 ans
Un financement fragile
De nouvelles pistes de développement à évaluer
Un noyau d'adhérents fortement impliqué mais qui s'essouffle
Une lisibilité des actions à améliorer

**Pérenniser
l'action de l'ADAPIC**





Des actions collectives au bénéfice de tous



Structurer et professionnaliser un réseau de référents apicoles sanitaires sur le terrain

Former des TSA (Techniciens sanitaires apicoles)
Mettre en réseau tous les acteurs régionaux du sanitaire
Proposer des visites sanitaires régulières dans les exploitations
→ **Etre réactif en s'appuyant sur un réseau compétent**



Améliorer le parcours à l'installation en apiculture

Etablir des contacts avec les structures « installation » dans
les 6 départements de la région
Elaborer une fiche d'orientation des porteurs de projet
Des modules spécifiques « apiculture » par l'ADAPIC, propo-
sés à tous les intervenants de l'installation agricole
→ **Une meilleure articulation entre partenaires pour un
accompagnement plus adapté**



Créer des liens avec les différents partenaires de la filière

Avec l'amont pour la qualité de la cire
Avec l'aval pour la valorisation des miels régionaux
Avec les adhérents de l'ADAPIC par un accompagnement individuel
Avec l'apiculture de loisir par des partenariats avec les ruchers écoles
→ **Créer du lien et améliorer la communication**



Communiquer des pratiques agricoles ou forestières plus favorables aux abeilles

Dans le cadre d'un appel à projet régional
Sélectionner des partenaires pour mener des actions de
communication vers les agriculteurs et forestiers
→ **Des partenariats pour mieux communiquer**



Pérenniser l'action de l'ADAPIC

En développant prestations de services et mécénat
En améliorant l'offre de formation
En élaborant un document d'engagement réciproque
ADAPIC/Adhérent
→ **Améliorer l'autonomie financière, la lisibilité**

**Plus de 20 actions
soutenues par la région**

**Envie d'en savoir plus ?
Les fiches action détaillées
sont sur le site de l'ADAPIC**

<http://adapic.adafrance.org>

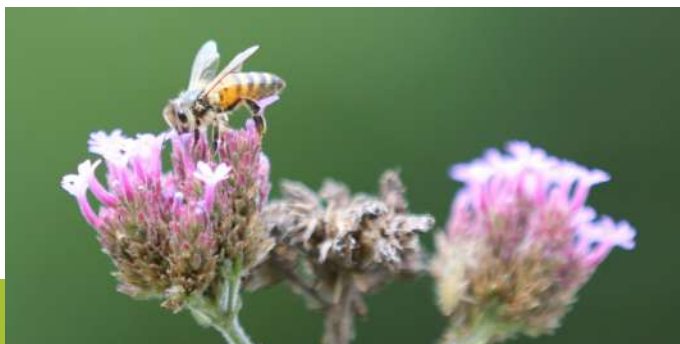


Photo : ADAPIC

Vos contacts

ADAPIC - Elisabeth BREYNE

Cité de l'agriculture

13 av. des droits de l'homme

45 921 ORLEANS cedex 9

☎ 02 38 71 91 03

07 50 91 88 97

✉ breyne-adapic@orange.fr



Le Comité de filière régional

Institutionnels

Conseil régional Centre Val-de-Loire

DRAAF

Conseils départementaux de la région

Structures apicoles

ADAPIC

GDS Centre - Section apicole

GVP Miel du Gâtinais

Terre d'abeilles

Fabricants de matériel apicole

Thomas apiculture

Négociants - Conditionneurs en miel

Culture Miel

Recherche apicole

IRBI Tours

Formation apicole

MFR Orléans

Lycée agricole du Loiret

Filières partenaires

CAP semences : FNAMS

CAP grandes cultures : Chambre régionale d'agriculture

CAP arboriculture : IDfel Val de Loire

BIO Centre

Syndicats agricoles

Confédération paysanne

FRSEA

JA Centre

Coordination rurale



14 FILIÈRES
D'EXCELLENCE

+ DE 23 000
EXPLOITATIONS
AGRICOLLES

2,4 MILLIONS
D'HA DE SAU



CAP apiculture 3G

Des aides à l'investissement dans les exploitations apicoles

VOTRE PROJET



Photos : ADAPIC E. Breyne

Investissement entre
4 000 € et 10 000 € HT

Mon projet relève
du dispositif CAP Filière (CAPEX)

Conditions d'éligibilité :

- Avoir plus de 70 ruches
- Etre cotisant AMEXA ou cotisant de solidarité à la MSA
- Avoir mon siège d'exploitation en région Centre Val-de-Loire
- Adhérer à la section apicole de GDS Centre et à l'ADAPIC
- M'engager dans au moins une démarche du CAP Filière apiculture

Quels sont les dépenses éligibles ? Quel est le taux d'aide ?

- Informations détaillées au dos du présent document

Comment faire ma demande ? Où trouver plus d'informations ?

- L'ADAPIC est mon interlocuteur. Je consulte le site : <http://adapic.adafrance.org/infos/aides.php>
- J'envoie ma demande à l'ADAPIC avec les pièces justificatives.
- L'ADAPIC s'assure de l'éligibilité de mes investissements et transmet mon dossier au Conseil Régional.

Quels sont les délais ?

- Les demandes sont validées par la région et votées en CPR (Commission Permanente Régionale)
- Calendrier des CPR disponible sur le site ADAPIC et la newsletter ADAPIC (abonnez-vous !)
- La réponse m'est envoyée dans la semaine suivant la commission
- Les investissements réalisés **AVANT** la date de passage en CPR **NE sont PAS éligibles**
- Les investissements et l'envoi des justificatifs sont à faire au + tard 24 mois après passage en CPR

Investissement supérieur
à 10 000 € HT

Mon projet relève
du dispositif PCAE

Ce dispositif fonctionne par appels à projet :

- 2 appels à projet/an

Notices, formulaires et calendrier disponibles :

- Sur : <http://www.europeocentre-valde Loire.eu/appels-a-projets-feader-centre-val-de-loire/>
- Auprès de votre DDT

Mon interlocuteur :

- DDT du siège de mon exploitation

A noter : Un dossier déposé au PCAE, dont les investissements sont éligibles CAPEX et qui **n'aurait pas** atteint l'un des deux critères PCAE suivants : 100 points minimum ou 5 000 € minimum de subvention, pourrait être financé dans le cadre du CAPEX (sans mobilisation de fonds européens). Dans ce cas, le plafond des investissements est de 90 000 € maxi. Voir conditions dans la notice CAPEX détaillée.

Investissement inférieur
à 4 000 €

Pas de dispositif d'aide



Zoom sur ...

Investissement entre
4 000 € et 10 000 € HT

Dispositif
CAPEX

Quel est le taux d'aide ?

Taux de base d'aide publique : 20%

- + 10% pour filière apiculture car prioritaire au regard du projet agro-écologique
- + 15% pour les exploitations engagées en agriculture biologique
- + 10% pour les exploitations engagées dans un signe d'identification de la qualité et de l'origine (uniquement signe officiel : label rouge, AOP...)

Taux d'aide maxi de la Région : 40%

Notice complète :
<http://adapic.adafrance.org>

Quels sont les investissements éligibles ?

→ Construction, rénovation et extension de locaux

Locaux concernés : Miellerie, laboratoire.

Pour les constructions et extensions : charpente et bardage bois (sauf si portée supérieure à 15 m, auquel cas seul le bardage bois est obligatoire)

→ Aménagement de locaux

Locaux concernés : Miellerie, laboratoire.

Investissements : Installation revêtement sol, murs et plafond miellerie : l'aide porte sur le revêtement. Le revêtement doit être lisse et lavable (carrelage, peinture époxy, panneaux plastiques, panneaux sandwichs...).

Lave main à commande non manuelle (genou, pied, optique).

→ Matériel

Matériel de miellerie

Chaine d'extraction, Extracteur, Machine à désoperculer, Lève fût/pince à fût, Gerbeur, Retourneur de fût, Chariot élévateur, Chaise haute ergonomique, Potence de miellerie/potence hydraulique, Brouette à fûts, Chariot lève hausse ou table élévatrice (matériel permettant d'avoir les hausses toujours au même niveau).

Amélioration et contrôle de la qualité

Déshumidificateur et son installation avec hygromètre, Déshumidificateur de miel (en continu), Refractomètre uniquement digital, Pompe inox, Machine pour fabrication cire gaufrée.

Pesée de ruches et de récoltes

Balances certifiées, Transpalette avec peson, Balance à terre, Lève-fût avec peson.

Entretien matériel avec amélioration niveau sanitaire

Cuve à cire microcristalline (pour entretien et désinfection des ruches), Pour la fonte de la cire : Chaudière à cire ou céricificateur solaire

Elevage

Appareil à inséminer, Cuve en inox pour le mélange et le transport de sirop avec une pompe distributrice, Mélangeur pour nourrissage, Couveuse, Logiciel de gestion du cheptel, Lampe froide pour greffage.

Pollen

Séchoir à pollen, Trieuse à pollen, Trappes à pollen, Testeur d'humidité pour pollen.

Gelée royale

Pompe à vide pour la gelée royale, Lampe froide pour la gelée royale.

Propolis

Grilles à propolis (grille rigide ou grille souple à découper).

Frais généraux liés aux investissements :

Etude préalable à l'investissement, Dépenses de conception des bâtiments.

Pour ces frais généraux : maximum 10% du montant des investissements matériels

ATTENTION !

Entre 2018 et 2022 :

vous ne pourrez faire **QUE 2 demandes** :

- 1 dans la catégorie 4 000€ - 10 000 € HT
- 1 dans la catégorie + 10 000 € HT

